

Avancement, par tableau d'avancement au grade
De contrôleur de 1ère classe
- Année 2014-

N° d'ordre	Code civilité	Nom de famille,	prénom	nom d'usage
341	Mme	EWERTOWSKI	Nicole	PETIT
438	Mme	WOHLEBER	Annick	VILLEBASSE
441	Mme	EREPMOC	Christiane	
478	Mme	OBRY	Françoise	
551	Mme	LANOE	Françoise	
645	Mme	BONNE	Mymose	
661	Mme	FRANCOIS	Anne	MALAFOSSE
754	Mme	RAGON	Patricia	VILLALARD
766	Mme	LEGLAND	Mireille	LE CLECH
809	Mme	FACCHINI	Catherine	
982	Mme	MARTIN	Maryvonne	GERDUYN
1194	Mme	KERHOAS	Isabelle	BRUGIER
1200	Mme	PERIGOIS	Marie-Claire	ALLAIN
1243	Mme	LUCET	Florence	
1362	Mme	BENABIDES	Marie-Ange	GARCIA
1417	Mme	DROUARD	Eliane	BASILLE
1451	Mme	REYNET	Claire-Gaëlle	LE FLOC'H

Une maladresse de la DG entraîne des incertitudes

La liste préparatoire au projet de tableau d'avancement au grade de **contrôleur de 1ère classe** 2014 diffusée sur Ulysse le 26 juin 2014 sème le trouble.

En effet, elle précise que le dernier agent inscrit, au choix normal, détient une ancienneté du **01/11/2012** dans le **8ème** échelon du grade de contrôleur des finances publiques de 2ème classe et une date d'accès au corps du **1er janvier 2011**.

D'après cette date, on pourrait croire que l'agent en question ne justifiera que de **4 ans de services effectifs** en tant que **B** au 31 décembre 2014, alors que les textes en demandent **5 ans au minimum** pour pouvoir postuler.

Il s'agit en fait d'une imprécision de la **DG** car si cet agent n'a accédé au corps des contrôleurs de la DGFIP qu'à partir du **01 janvier 2011**, il était déjà **B** dans un autre ministère, avant son entrée dans notre direction.

La condition des 5 ans en tant que catégorie B est donc toujours d'actualité et respectée par ce postulant.